

CHAMPIONNAT DE FRANCE CLASSE DRAGON
2 au 6 mai 2023, Douarnenez, France
Société des Régates de Douarnenez
Grade 3

INSTRUCTIONS DE COURSE

[DP] Pénalité à la discrétion du jury.

[NP] Règle n'ouvrant pas droit à réclamation entre bateaux.

AUTORITÉ ORGANISATRICE

La Société des Régates de Douarnenez et l'Association France Dragon.

1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 les règles de la classe Dragon, à l'exception de la règle 13.30, poids de l'équipage.
- 1.3 les prescriptions de l'autorité nationale (version traduite en Annexe 3).
- 1.4 l'annexe T Conciliation.
- 1.5 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaut.
- 1.6 En cas de conflit entre l'avis de course et les instructions de course, les IC prévalent.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 20:00 la veille du jour où il doit prendre effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à la Maison du Nautisme, 59 quai de l'Yser à Douarnenez-Tréboul.
Le Bureau de course est à la Maison du Nautisme.
Un groupe WhatsApp pourra être utilisé.

4. CODE DE CONDUITE

Les concurrents et les accompagnateurs doivent respecter les demandes raisonnables des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS À TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de pavillons situé à l'étage de la Maison du Nautisme.
- 5.2 L'envoi des pavillons « Aperçu sur H » avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Les concurrents doivent rester à terre. Le signal d'avertissement ne sera pas envoyé moins de 45 minutes après l'amenée de « Ap sur H ». Modif. RCV « Signaux de Course ».
- 5.3 Le pavillon Aperçu envoyé avec deux signaux sonores signifie : les courses dont le départ n'a pas été donné sont retardées. Le signal d'avertissement sera fait pas moins de 45 mn après l'amenée du pavillon Aperçu. Modif. RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Jours de course :

DATE	Heure	
Mardi 2 mai	09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Confirmation des inscriptions. Grutage sur RDV (voir AC)
Mercredi 3 mai	11h00	Briefing et météo
	13h00	Courses
Du jeudi 4 au samedi 6	09h30	Briefing et météo
	11h00	Courses

6.2 Le samedi 6 mai, **aucune procédure de départ ne sera commencée après 15h00.**

7. PAVILLON DE CLASSE

Emblème de la Classe.

8. ZONE DE COURSE

La zone de course se situe dans la baie de Douarnenez. Voir annexe 2 « Zone de course ».

9. PARCOURS

9.1 Les schémas en Annexe 1 décrivent les parcours, avec l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera, le numéro du parcours à effectuer (envoi de la flamme numérique 1, 2 ou 3), le cap et la distance approximative vers la marque 1.

9.3 Le parcours ne sera pas réduit avant la fin du deuxième bord vers la marque 1. Cela modifie la RCV32

10. MARQUES DE PARCOURS

10.1 Les marques **1, 2, 3P & 3S** seront des bouées cylindriques **jaunes**.

10.2 La marque de **changement de parcours** est une bouée **blanche**.

10.3 Les **2 marques de départ** seront des bateaux du comité arborant un **pavillon orange**.

10.4 La marque d'**arrivée** sera une bouée **rouge**.

11. POINTAGE AVANT LE DEPART

Avant le départ de sa première course de la journée, chaque voilier devra passer près de l'arrière du bateau comité principal tribord amures, et s'assurer d'avoir été pointé.

Les bateaux manquant à le faire recevront sans instruction une pénalité en point de 10% du nombre des inscrits à l'ensemble des courses du jour.

12. DÉPART

12.1 Les départs seront donnés conformément à la RCV 26. (Avertissement : 5 minutes).

12.2 La ligne de départ sera entre les mâts arborant chacun un pavillon orange (voir § 10.3).

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (Modif. RCV A5.1 et A5.2).

12.4 Tous les bateaux du comité de course pourront maintenir leur position en utilisant leur moteur. [NP]

12.5 Les bateaux signalés OCS ou UFD ou BFD pourront être notifiés par VHF pas moins d'une minute après le départ. L'absence de notification ou le fait de ne pas l'entendre ne constitue pas motif à réparation. [NP]

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité mouillera une nouvelle marque (ou bougera la ligne d'arrivée) en enlevant la marque existante aussitôt que possible.

13.2 Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3P/3S, la marque 1 (qui devient blanche) et la marque 2 (qui reste jaune) seront déplacées dès que possible.

13.3 Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.

13.4 Il ne sera pas fait de changement de parcours à la marque 2 vers la porte 3P/3S.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un **pavillon bleu** sur un bateau du comité de course à laisser à tribord et le coté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 RCV 44.1 modifiée : la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Si le jury sur l'eau observe un incident pour lequel un bateau réclame contre un autre, il montrera un pavillon BLEU avec un coup de sifflet ce qui signifie : « Le Jury est témoin ». Il appartient aux concurrents d'agir en conséquence.

15.3 L'Annexe P s'applique. La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 est modifiée de sorte qu'elle s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS LIMITE

16.1 Temps limite du premier pour effectuer le parcours : **deux heures**.

16.2 Les bateaux qui ne finiraient pas dans un délai de 20 minutes après l'arrivée du premier bateau ayant effectué le parcours et ayant fini, seront classés DNF. Modif. RCV 35, A4 et A5.

16.3 Si aucun bateau ne contourne la marque 1 dans un délai de 75 minutes après son signal de départ, la course devra être annulée.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 L'heure limite de dépôt des réclamations est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou que le Comité de course a signalé une annulation sans nouveau départ. Cette heure sera affichée sur le tableau officiel. Le même délai de réclamation s'applique à toutes les réclamations du comité de course, du comité technique et du jury, et aux demandes de réparation.

17.2 Les formulaires de demande d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury à la Maison du Nautisme.

17.3 Des avis seront affichés dans les 15 minutes suivant l'heure limite de dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoin.

Les réclamations seront instruites dans la Salle Jury, située au rez-de-chaussée de la Maison du Nautisme.

17.4 Les instructions et/ou les conciliations pourront être faites avant l'heure limite de dépôt des réclamations si toutes les parties sont d'accord.

18. CLASSEMENT

18.1 Quatre courses sont nécessaires pour valider l'épreuve.

18.2 (a) Quand moins de cinq courses ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand cinq courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses, en retirant son plus mauvais score.

18.3 Il sera établi deux classements : un classement Général et un classement Amateur.

19. RÈGLES DE SÉCURITÉ [NP] [DP]

Un bateau qui abandonne ou a prévu de ne pas prendre le départ à une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT OU D'ÉQUIPAGE [NP] [DP]

20.1 Le remplacement d'équipement ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité Technique. Les demandes doivent être faites par écrit.

20.2 Le remplacement d'équipage ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Jury. Les demandes doivent être faites par écrit.

21. CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT [DP]

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

- 21.2** Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3** Aucune réclamation concernant la jauge ne doit être déposée après l'heure limite de dépôt des réclamations, le mercredi 3 mai.
- 22. BATEAUX OFFICIELS [NP]**
Les Bateaux du Comité de course seront identifiés par un pavillon Société des Régates de Douarnenez.
Les bateaux du Jury seront identifiés par un pavillon marqué JURY.
Le bateau du Comité Technique sera identifié par un pavillon marqué JAUGE.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
Application de la Charte des entraîneurs.
- 24. SORTIE DE L'EAU [NP] [DP]**
Tous les bateaux devront être à l'eau avant 17 h le mardi 2 mai et ne devront pas être sortis durant l'épreuve sans l'autorisation écrite préalable du Comité technique.
- 25. ÉQUIPEMENTS DE PLONGÉE**
Les appareils de respiration sous-marine, y compris les masques sous-marins ne doivent pas être utilisés sous la ligne de flottaison après le mercredi 3 mai à 11h00.
- 26. AMARRAGE [NP]**
Les bateaux doivent rester aux emplacements qui leur ont été attribués.
- 27. RADIO**
Le Comité de Course peut diffuser des informations disponibles pour tous les concurrents sur le canal VHF de la course **72**.
- 28. DECHARGE DE RESPONSABILITE**
Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (RCV 4, décision de courir). L'autorité organisatrice, le comité de course, le jury, le comité technique, n'accepteront aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant et après la régata.
- 29. PRIX**
- Classement Général : Les trois meilleurs bateaux seront récompensés :
 - Titre de Champion de France : Les 3 premiers du Championnat de France recevront respectivement une médaille d'or, d'argent et de bronze.
 - Le Trophée perpétuel France Dragon sera attribué au vainqueur du Championnat France Dragon.
 - Le Trophée « Louis URVOIS » du Grand Prix Dragon Douarnenez sera attribué au vainqueur du classement général.
 - Des prix spéciaux seront attribués aux deux bateaux suivants au classement général.
 - Classement Amateur : Les trois meilleurs bateaux du Trophée Amateur où tout le monde à bord est un coureur Classification 1 World Sailing seront récompensés.
 - Le *Trophée Corinthien Dragon Douarnenez* sera attribué au vainqueur du classement général Amateur.
 - Des prix spéciaux seront attribués aux deux bateaux suivants au classement général Amateur.

30. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

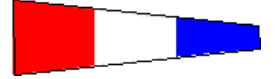
Pour plus d'informations, contacter
Société des Régates de Douarnenez
Maison du Nautisme - 59 quai de l'Yser - 29100 Douarnenez - France
Tel : +33 (0)2 98 74 36 84
contact@srdouarnenez.com

31. ARBITRES DESIGES

Président du Comité de course :	Didier COZIC
Président du Jury :	Yves LEGLISE
Président du Comité technique :	Marc BROQUAIRE

ANNEXE 1 « Parcours »

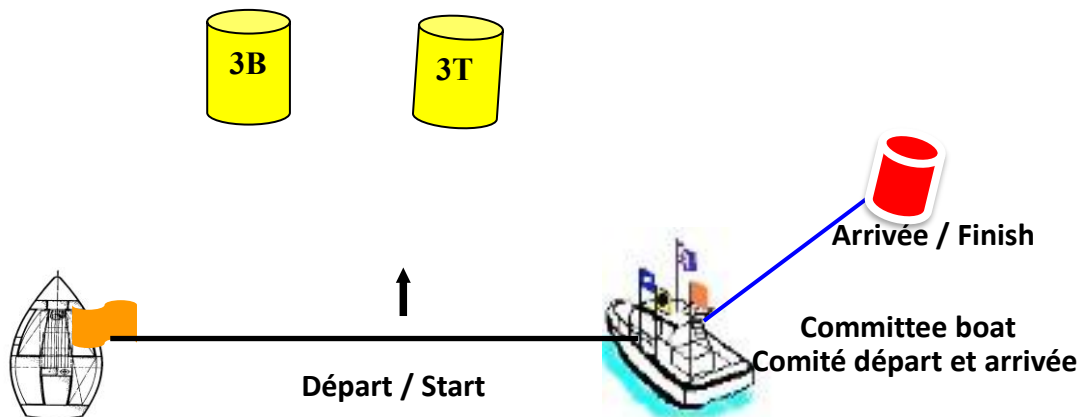
Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - Arrivée (3 tours)
(Flamme numérique 3)



Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - 1 - 2 - 3T/3B - Arrivée (2 tours)
(Flamme numérique 2)



Départ - 1 - 2 - 3 T/3B - Arrivée (1 tours)
(Flamme numérique 1)



ANNEXE 2

Zone de course

